numerix

CHECKLIST GRATUITE · 2026

VOTRE COMPTABLE FAIT-IL TOUT CORRECTEMENT ?

25 questions qu'un dirigeant peut vérifier lui-même, en 20 minutes, sans aucune connaissance comptable.

1 · Chiffres

2 · TVA, SEF et déclarations

3 · Salaires et contrats

4 · Comptabilisation et pièces

5 · Protection du dirigeant

Numerix · numerix.rs · Licence APR PRU2258/2022 · Membre de TGS Global
Version 1.1, novembre 2026

MODE D'EMPLOI

25 questions, 20 minutes, une évaluation

25 questions qu'un dirigeant peut vérifier lui-même, en 20 minutes, sans aucune connaissance comptable. Chaque « non » est un point où votre comptabilité vous coûte de l'argent, du risque, ou les deux.

> **Mode d'emploi :** répondez OUI / NON / JE NE SAIS PAS à chaque question. Comptez « je ne sais pas » comme « non » — si le dirigeant ne sait pas, il n'y a pas de contrôle. À la fin, additionnez les « non » et consultez le résultat.

Résultat

NOMBRE DE « NON » OU « JE NE SAIS PAS »	CE QUE CELA SIGNIFIE
0–3	Votre comptabilité est sous contrôle. Gardez ce niveau : refaites la checklist une fois par an, après le dépôt des états financiers.
4–8	Il existe des failles qui n'ont pas encore causé de dommages, mais qui le feront au premier contrôle ou au premier changement important dans l'activité. Les questions des domaines 2 et 3 sont prioritaires.
9 et plus	Votre entreprise a un comptable, mais aucun contrôle sur sa comptabilité. Le risque d'amendes et de mauvaises décisions est réel, pas théorique.

Domaines

1. Voyez-vous vos chiffres ?

2. TVA, SEF et déclarations fiscales

3. Salaires, contrats et relations de travail

4. Comptabilisation, pièces et contrôle

5. Protection du dirigeant : contrat, délais, conseil

DOMAINE 1

Voyez-vous vos chiffres ?

#	QUESTION	COMMENT VÉRIFIER VOUS-MÊME	POURQUOI C'EST IMPORTANT	RÉPONSE
1	**Recevez-vous chaque mois, sans le demander, une balance générale ou au moins un aperçu des produits, des charges et du résultat ?**	Regardez les trois derniers e-mails de votre comptable. S'il n'y a aucun chiffre, la réponse est « non ».	Une entreprise pilotée d'après le solde bancaire plutôt que d'après le résultat ne découvre une perte qu'en mars de l'année suivante.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
2	**Savez-vous combien vos clients vous doivent et combien vous devez à vos fournisseurs, par partenaire et par échéance ?**	Demandez les « postes ouverts clients et fournisseurs ». Délai de réponse : le jour même.	Les créances non recouvrées sont la cause la plus fréquente des problèmes de trésorerie, et le comptable les voit en premier.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
3	**Le solde du relevé bancaire correspond-il au solde comptable à la fin de chaque mois ?**	Demandez : « Quel est le solde du compte en comptabilité au dernier jour du mois précédent ? » et comparez-le au relevé.	Un écart signifie des relevés non comptabilisés ou des écritures erronées — et que tous les autres états sont inexacts.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
4	**Disposez-vous d'un aperçu écrit des obligations fiscales des 12 prochains mois (TVA, acomptes d'impôt sur les sociétés, impôt foncier, impôt annuel sur le revenu) ?**	Demandez un calendrier des obligations avec les montants.	Les obligations fiscales « surprises » ne le sont que pour le dirigeant ; le comptable les connaît à l'avance.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
5	**Votre comptable vous alerte-t-il de lui-même quand quelque chose ne va pas (hausse des coûts, transaction inhabituelle, seuil dépassé) ?**	Souvenez-vous de la dernière fois où votre comptable vous a contacté en premier. Si vous ne vous en souvenez pas, la réponse est « non ».	Une comptabilité qui se contente d'enregistrer n'est pas un contrôle. Le contrôle, c'est quand quelqu'un vous dit ce qui ne va pas avant l'administration fiscale.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

DOMAINE 2

TVA, SEF et déclarations fiscales

#	QUESTION	COMMENT VÉRIFIER VOUS-MÊME	POURQUOI C'EST IMPORTANT	RÉPONSE
6	**Toutes les déclarations de TVA des 12 derniers mois ont-elles été déposées dans les délais (avant le 15 du mois pour la période précédente) ?**	Sur le portail ePorezi, rubrique « Pregled prijava » (aperçu des déclarations), vérifiez les dates de dépôt des déclarations PP PDV.	L'amende pour dépôt tardif est de 100 000 RSD pour une personne morale (et 10 000 RSD pour le responsable), et les intérêts sur l'impôt impayé courent à compter de l'échéance.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
7	**Toutes les factures électroniques reçues dans le SEF (système serbe de facturation électronique) sont-elles acceptées ou refusées dans les délais, et quelqu'un s'en occupe-t-il chaque jour ?**	Connectez-vous au SEF et vérifiez s'il existe des factures au statut « Nouvelle » de plus de 15 jours.	Pour le secteur privé : si vous n'acceptez ni ne refusez une facture dans les 15 jours, vous recevez une nouvelle notification, et après 5 jours supplémentaires elle est réputée refusée. Une facture erronée doit être refusée à temps, et une facture correcte acceptée pour ne pas retarder la déduction de la TVA.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
8	**L'enregistrement électronique de la TVA (individuel et récapitulatif) dans le SEF est-il déposé pour chaque période, et concorde-t-il avec la déclaration PP PDV ?**	Demandez à votre comptable le POPDV et l'enregistrement récapitulatif du même mois et comparez les montants des champs.	À partir de janvier 2027, le SEF prépare lui-même une déclaration de TVA préliminaire à partir des factures électroniques et des enregistrements de TVA ; les écarts sont donc immédiatement visibles pour l'administration fiscale. Un écart est un motif fréquent de vérification.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
9	**La TVA déductible n'est-elle déduite que sur la base de factures correctes (avec toutes les mentions obligatoires) et uniquement pour des dépenses professionnelles ?**	Prenez les 5 plus grosses factures d'achat du mois dernier et vérifiez qu'elles sont au nom de la société, avec son numéro fiscal (PIB), et que la dépense est professionnelle.	La TVA déduite sans fondement est récupérée avec intérêts et amende lors d'un contrôle fiscal, et c'est le constat le plus fréquent.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
10	**Connaissez-vous l'échéance de votre déclaration d'impôt sur les sociétés (PDP), et avez-vous vu le calcul avant le dépôt ?**	Demandez : « Quand la PDP de l'an dernier a-t-elle été déposée et quel était le montant de l'impôt ? »	Le bilan fiscal ne se corrige pas sans conséquences. Le dirigeant doit voir les charges non déductibles avant, pas après.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

DOMAINE 3

Salaires, contrats et relations de travail

#	QUESTION	COMMENT VÉRIFIER VOUS-MÊME	POURQUOI C'EST IMPORTANT	RÉPONSE
11	**Chaque salarié a-t-il un contrat de travail et une déclaration au CROSO (formulaire M-A), et ces déclarations ont-elles été faites avant le début du travail ?**	Demandez les attestations de déclaration pour tous les salariés ; vérifiez la date de déclaration et la date de début du travail.	Pour un travail sans contrat de travail, l'employeur personne morale paie une amende de 800 000 à 2 000 000 RSD (Code du travail, art. 273).	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
12	**Le montant non imposable (34 221 RSD en 2026) et les bases minimale et maximale de cotisations ont-ils été mis à jour au 1er janvier ?**	Sur le bulletin de paie de janvier, vérifiez le champ « montant non imposable ».	Un paramètre erroné signifie un impôt erroné chaque mois de l'année, et la correction de toutes les déclarations PPP-PD.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
13	**Les remboursements de frais (transport, indemnités journalières, repas, prime de vacances) sont-ils calculés dans les limites non imposables, et existe-t-il des justificatifs ?**	Demandez un aperçu des paiements aux salariés hors salaire pour le dernier trimestre.	Au-delà de la limite = salaire = impôt et cotisations. Sans justificatif = charge non déductible.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
14	**Existe-t-il une base correcte pour l'activité du directeur/fondateur (contrat de travail, contrat sur les droits et obligations du directeur, ou fondateur hors contrat de travail avec cotisations payées) ?**	Demandez à votre comptable : « Sur quelle base les cotisations sont-elles payées pour moi ? »	Un fondateur qui travaille dans l'entreprise sans base est un constat classique de contrôle : cotisations sur la base minimale avec effet rétroactif, avec intérêts.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
15	**Pour les collaborateurs externes (contrat d'entreprise, contrat de droits d'auteur, entrepreneurs au forfait), le test d'indépendance est-il vérifié et la retenue à la source calculée lorsque nécessaire ?**	Demandez la liste des collaborateurs non salariés et la base sur laquelle ils sont payés.	Un entrepreneur au forfait qui ne travaille que pour vous, dans vos locaux et selon vos instructions, est un salarié aux yeux de l'administration fiscale.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

DOMAINE 4

Comptabilisation, pièces et contrôle

#	QUESTION	COMMENT VÉRIFIER VOUS-MÊME	POURQUOI C'EST IMPORTANT	RÉPONSE
16	**Existe-t-il pour chaque dépense une facture au nom de la société (avec numéro fiscal), et pas seulement un ticket de caisse sans numéro fiscal ou un relevé bancaire comme seule preuve ?**	Prenez au hasard 10 écritures de charges du mois dernier et demandez la pièce pour chacune.	Sans pièce probante, la charge n'est pas déductible et la TVA n'est pas récupérable.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
17	**Existe-t-il un registre des immobilisations avec amortissements, et l'amortissement fiscal (formulaire OA) diffère-t-il de l'amortissement comptable ?**	Demandez la liste d'inventaire des immobilisations et si l'amortissement fiscal est également tenu.	Un équipement comptabilisé en charge au lieu d'une immobilisation fausse le résultat et l'impôt.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
18	**Les frais de représentation sont-ils comptabilisés séparément, et savez-vous quelle part ne sera pas déductible (tout ce qui dépasse 0,5 % du chiffre d'affaires total) ?**	Demandez : « Combien de frais de représentation avons-nous eu l'an dernier et quelle part n'était pas déductible ? »	Des frais de représentation comptabilisés en « autres charges » figurent parmi les trois constats les plus fréquents des contrôles d'impôt sur les sociétés.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
19	**Un inventaire des stocks, des créances et des dettes est-il réalisé chaque année, et avez-vous signé les listes d'inventaire ?**	Cherchez les listes d'inventaire datées du 31 décembre de l'an dernier avec votre signature.	Sans inventaire, les états financiers ne sont pas probants, et un manquant de stock sans inventaire est traité comme une livraison soumise à la TVA.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
20	**Savez-vous qui a accès à votre e-banking, à ePorezi et au SEF, et les autorisations sont-elles limitées au nécessaire ?**	Demandez la liste des personnes disposant d'une autorisation PEP sur ePorezi et des utilisateurs du SEF et de la banque.	Un ancien employé du cabinet comptable avec une autorisation active est un risque que personne ne surveille.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

DOMAINE 5

Protection du dirigeant : contrat, délais, conseil

#	QUESTION	COMMENT VÉRIFIER VOUS-MÊME	POURQUOI C'EST IMPORTANT	RÉPONSE
21	**Avez-vous un contrat écrit avec votre comptable précisant qui est responsable des déclarations tardives et des erreurs de calcul ?**	Lisez le contrat. S'il n'y a pas de clause de responsabilité, ou pas de contrat, la réponse est « non ».	Sans contrat, c'est l'entreprise qui paie l'amende, et le comptable ne supporte qu'un risque de réputation.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
22	**Votre comptable dispose-t-il d'une licence pour fournir des services comptables (inscription au Registre des prestataires de services comptables de l'APR) ?**	Recherchez le nom du cabinet sur le site de l'APR, Registre des prestataires de services comptables.	Depuis le 1er janvier 2023, seul un prestataire inscrit au registre de l'APR peut tenir la comptabilité ; les états financiers établis par un cabinet non inscrit sont publiés par l'APR comme incomplets.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
23	**Avant de signer les états financiers annuels, avez-vous reçu une explication des postes clés et le résultat sur une page ?**	Repensez au mois de mars dernier : avez-vous signé les états financiers ou les avez-vous compris ?	Le représentant légal répond des états qu'il signe, pas le comptable qui les a établis.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
24	**Au cours des 12 derniers mois, votre comptable vous a-t-il proposé au moins un changement qui vous fait économiser de l'impôt ou réduit un risque (structure des paiements, incitations, régime de TVA, mode d'engagement) ?**	Si le seul contact a été « envoyez les documents », la réponse est « non ».	C'est cette question qui fait la différence entre un comptable et un conseiller. Les incitations pour la recherche et le développement, les nouvelles embauches ou l'IP box ne s'appliquent pas d'elles-mêmes.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS
25	**Pourriez-vous changer de comptable en 30 jours sans perte de données — la comptabilité, les documents et les accès vous appartiennent-ils ?**	Demandez : « Si nous arrêtons notre collaboration, dans quel format et dans quel délai est-ce que je récupère ma comptabilité ? »	Une entreprise qui ne peut pas quitter son comptable n'est pas un client, mais un otage.	☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

VOTRE RÉSULTAT

Additionnez vos réponses

Nombre de « non »	Nombre de « je ne sais pas »	Total
____	____	____ / 25

NOMBRE DE « NON » OU « JE NE SAIS PAS »	CE QUE CELA SIGNIFIE
0–3	Votre comptabilité est sous contrôle. Gardez ce niveau : refaites la checklist une fois par an, après le dépôt des états financiers.
4–8	Il existe des failles qui n'ont pas encore causé de dommages, mais qui le feront au premier contrôle ou au premier changement important dans l'activité. Les questions des domaines 2 et 3 sont prioritaires.
9 et plus	Votre entreprise a un comptable, mais aucun contrôle sur sa comptabilité. Le risque d'amendes et de mauvaises décisions est réel, pas théorique.

ET ENSUITE

Vous tenez la comptabilité, nous la contrôlons.

Numerix propose un contrôle indépendant de la comptabilité tenue par d'autres : notre équipe, avec des outils d'IA, passe en revue vos écritures, vos enregistrements TVA et SEF et vos déclarations, et chaque constat est confirmé par un professionnel agréé. Vous ne changez pas de comptable — vous gagnez un deuxième regard.

Consultation gratuite de 30 minutes :

NUMERIX.RS/FR/CONTACTER

— L'équipe Numerix

Cette checklist est fournie à titre informatif et ne remplace pas un conseil fiscal ou juridique adapté à votre cas. Elle se fonde sur la réglementation serbe. Paramètres 2026 : montant non imposable du salaire 34 221 RSD, base minimale de cotisations 51 297 RSD, base maximale 732 820 RSD. Version 1.1, novembre 2026.